

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité – Mise à jour annuelle statutaire 2023 (Dossier R-4245-2023)

Objet de la demande

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, désignée à titre de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le **Coordonnateur**), a déposé, le 30 novembre 2023, une demande (la **Demande**) auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) visant l'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité (le **Registre**) suivant la mise à jour statutaire annuelle qui reflète les modifications apportées au réseau depuis le 2 octobre 2022.

La Demande est soumise en vertu des articles 31 (5o) et 85.13 (1o) de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Le Coordonnateur propose l'établissement de deux dates distinctes de mise en vigueur des modifications du Registre.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera la Demande par voie de consultation. Les personnes intéressées pourront soumettre à la Régie une demande d'intervention, accompagnée de la Liste des sujets dont elles entendent traiter et un budget de participation conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et au Guide de paiement des frais des intervenants 2020, **au plus tard le 2 février 2024 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra répondre à ces demandes **au plus tard le 9 février 2024 à 12 h**. Toute réplique des personnes intéressées devra être soumise **avant le 16 février 2024 à 12 h**.

Conformément aux articles 21 et 22 du Règlement, une personne intéressée qui ne désire pas obtenir le statut d'intervenant, peut toutefois déposer auprès de la Régie des commentaires écrits. Le cas échéant, ces commentaires pourront être déposés **au plus tard le jeudi 4 avril 2024 à 12 h**.

La Demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca